****

**INFORMATION**

**Campagne des bourses scolaires 2025/2026**

**DEUXIEME CONSEIL CONSULAIRE**

La deuxième commission des bourses scolaires est destinée :

* *aux familles installées au Liban après la date limite de dépôt des dossiers en 1ère campagne ou celles, déjà résidentes, dont la dégradation de la situation financière nécessite le dépôt d’un dossier ;*
* *aux familles souhaitant présenter une demande de renouvellement suite à un échec au baccalauréat ou une raison majeure qui les a empêchées de déposer en 1ère commission ;*
* *aux familles ayant déposé un dossier en première commission et sollicitant sa révision suite à un changement de situation probant et justifié par des documents. A défaut, la décision de la 1ère commission nationale sera maintenue.*
* *aux familles devant fournir un justificatif complémentaire suite à  l’ajournement de leur dossier en 1ère commission.*

Pour la deuxième commission 2025-2026, le service des bourses scolaires recevra les dossiers de demandes de bourses **suivant un calendrier pré-établi en fonction de l’établissement de votre enfant.**

**A chaque établissement correspond une date donnée pour le dépôt de la demande.**

***Cette date vous sera communiquée par votre établissement***

***et sera indiquée sur son site internet.***

***Le service des bourses se tient également à votre disposition pour tout renseignement.*** *(bourses.beyrouth-consulat@diplomatie.gouv.fr)*

Cette nouvelle organisation devrait mettre fin au pic d’affluence habituel et aux heures d’attente inutiles. Elle permettra par conséquent au service des bourses de vous recevoir dans de meilleures conditions.

Dans le même but d’instruire les demandes au mieux et dans votre intérêt, il est impératif d’accorder le plus grand soin à la préparation de votre dossier. Assurez-vous d’avoir renseigné correctement toutes les rubriques et d’avoir rassemblé tous les documents justificatifs.

Reportez-vous au formulaire-type et au guide de remplissage élaborés pour vous aider à renseigner le formulaire. Ce nouveau guide est également mis en ligne à la rubrique : <https://lb.ambafrance.org/-Bourses-scolaires->.

L’instruction des dossiers n’est possible que si ceux-ci sont correctement renseignés et qu’ils permettent d’évaluer au plus juste la situation économique dans laquelle se trouvent les familles.